



# CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Mercredi 16 Mai 2018**

## **COMPTE RENDU**

L'an deux mil dix-huit, le 16 Mai à 20 heures 00 minutes,  
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur, sous la Présidence de Monsieur Bruno TODESCHINI, Maire.

Présents :

Mesdames PICARD Nathalie, FAIVRE-ROUSSEL Christine, MAMET Maryse, RIESEN Sylvette, VIENNET Anne-Sophie  
Messieurs TODESCHINI Bruno, CHAPOTTE Claude, VERMOT-DESROCHES Laurent, CHOPARD-LALLIER Didier, RENAUD Alain, BAHY Sébastien, MAIRE Yves, MAMET Sébastien, MICHEL James, ROLAND Daniel, MOUGIN Kevin.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Nathalie PICARD qui donne procuration à Madame Christine FAIVRE-ROUSSEL jusqu'à son arrivée.

Madame Nathalie PICARD arrive à 20h32.

Auditeurs : 1.

Nombre de membres : 23

En exercice : 16

Présents : 16 Votants : 16

Date de convocation : 09/05/2018

La séance débute à 20h00.

**Secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Monsieur Kevin MOUGIN, secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

**1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

- Approbation du compte-rendu du Vendredi 06 Avril 2018

**2/ DÉLIBÉRATIONS**

**(A) Administration / Finances / Personnel**

- A-22. Adoption du règlement intérieur des Services Communaux
- A-23. Lancement de la démarche de mise en place du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).
- A-24 Protection fonctionnelle accordée à un agent de la collectivité.

## **(U) Urbanisme / Agriculture / Forêts**

*Point sur le Plan local d'urbanisme : déroulement de l'enquête publique*

## **(V) Voirie/Matériels**

V-2 Proposition de la Commission d'Appel d'Offres – Travaux voirie 2018 : rue Beau Soleil – Réseau d'eaux pluviales.

V-3 Proposition de la Commission d'Appel d'Offres – Travaux de renforcement de voirie 2018

*Point sur les travaux 2017 et sur le réaménagement du carrefour Sous-Les-Roches*

## **(B) Bâtiments/ Environnement/ Habitat / Cimetière**

B-1 Programme d'investissement Salle Polyvalente  
*Compte-rendu de la Commission Bâtiments du 02 Mai 2018*

## **(E) Éducation / Enfance**

E-2 Convention avec la Région relative aux transports scolaires  
*Achat du logiciel de gestion du service de restauration scolaire*

## **Déroulé de la Séance**

### **1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRECEDENTE**

Le compte-rendu du Vendredi 06 Avril 2018 est adopté à l'unanimité avec un ajout dans le point sur les indemnités des adjoints que ces derniers proposent une partie de leurs indemnités aux conseillers délégués.

Ce dernier est adopté à l'unanimité

### **2- DÉLIBÉRATIONS**

#### **(A) Administration / Finances / Personnel**

##### **A-22 Adoption du règlement intérieur des Services Communaux.**

Ce règlement proposé en Commission a aussi été soumis auprès du Centre de Gestion du Doubs lors de sa séance du 10 Avril 2018. Celui-ci s'applique à tous les agents de la commune (titulaires et non titulaires) et reprend en 18 pages, l'essentiel des dispositions légales et réglementaires en vigueur pour les informer au mieux sur leurs droits et obligations. Il est constitué de quatre grandes parties :

- I- Le Temps de travail (horaires, congés, absences exceptionnelles, etc.)
- II- L'accès et l'usage des locaux et du matériel (comprenant notamment les véhicules de services et le matériel informatique)
- III- Les droits et obligations des agents (déontologie, discipline, protections juridiques...)
- IV- Hygiène et sécurité (santé, incendie, alcool et tabac, etc.)

Ce règlement sera distribué auprès de chaque agent en poste et à chaque nouvelle embauche contre récépissé. De plus, un exemplaire sera disponible auprès de chaque chef de service. Madame Anne-Sophie Viennet s'interroge sur les astreintes qui ne semblent pas comprendre la nuit alors que sont prévus les samedis et dimanches. Cela était implicite, mais il est décidé pour plus de clarté d'élargir la mention à tous les horaires inhabituels, notamment la nuit.

Monsieur Yves Maire s'étonne que ce règlement n'arrive que maintenant et qu'il n'existait pas un exemplaire auparavant. Le règlement n'est pas obligatoire mais fortement recommandé dans les communes de plus de 3 agents et effectivement celui-ci faisait défaut depuis de nombreuses années. Nous pallions ce manque aujourd'hui afin de poser un cadre légal et réglementaire pour chaque agent.

Le règlement est adopté à l'unanimité.

### **A-23 Lancement de la démarche de mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

Le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'État.

En effet, le système de primes était très complexe et fragmenté, ce qui nuisait à sa lisibilité mais également à la mobilité des fonctionnaires.

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a donc pour objet de rationaliser et simplifier le paysage indemnitaire. Les modalités de mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire sont définies dans la circulaire du 5 décembre 2014.

Il est donc nécessaire de le mettre en place afin de simplifier et surtout d'uniformiser l'ensemble des primes aussi diverses et variées en fonction des capacités et diplômes des agents et cela en appui avec le Centre de Gestion du Doubs qui fournit un cadre réglementaire et un outil de mise en place.

La Commune devait en principe mettre le RIFSEEP au plus tard fin 2017 mais avant ce travail, il fallait déjà une préparation afin de remettre à plat l'organigramme des services et les fonctions de chacun. Cette étape effectuée, il est demandé au Conseil Municipal de se conformer à la législation en lançant cette démarche par le biais d'une délibération.

Afin d'avoir un retour et une efficacité optimale, Monsieur le Maire propose de mettre en place sous la direction de Monsieur le Directeur Général des Services, un COPIL (Comité de pilotage) avec en plus de la commission personnelle, des conseillers municipaux.

Mesdames Mamet, Faivre-Roussel et Riesen ainsi que Monsieur Renaud se proposent pour effectuer ce travail dont les critères seront définis par Monsieur le Directeur Général des Services.

Arrivée de Madame Nathalie Picard à 20h32.

Monsieur Bahy aimerait savoir si cette mise en place va entraîner des augmentations de salaires.

Il s'agit plus d'un réajustement de ces derniers afin de donner à chacun ce qu'il doit avoir. Dans les communes ayant effectué ce travail, il n'a pas été constaté de hausse particulière voire même la perte de quelques euros. On parle surtout d'harmonisation et de gain de transparence.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

### **A-24 Protection fonctionnelle accordée à un agent de la collectivité**

Un agent public bénéficie de la protection fonctionnelle s'il est victime d'une infraction à l'occasion ou en raison de ses fonctions. L'administration doit protéger l'agent, lui apporter une assistance juridique et réparer les préjudices qu'il a subis. La demande de protection doit être formulée par écrit auprès de l'administration employeur à la date des faits en cause.

L'administration doit protéger ses agents lorsqu'ils sont victimes des attaques suivantes dès lors qu'aucune faute personnelle ne peut leur être imputée : atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, violences, actes de harcèlement, menaces, injures, diffamations, outrages...

Les attaques peuvent être physiques ou morales, écrites ou verbales, adressées par courrier individuel à l'agent ou diffusées plus largement par des tracts syndicaux ou par les médias. Elles peuvent émaner de personnes privées, d'usagers du service public, d'autres agents publics ou d'autorités de toute nature.

Elles peuvent avoir lieu pendant ou hors du temps de service dès lors que le lien de causalité entre le dommage subi par l'agent (ou ses proches) et les fonctions qu'il exerce est établi (la protection peut par exemple être accordée à un enseignant agressé par un élève alors qu'il rentre chez lui).

Ainsi Madame Floriane Morel-Ragot a effectué par courrier cette demande concernant une affaire interne à son travail, validée par l'ensemble de l'exécutif à l'exception de Monsieur le Maire qui, également impliqué, a préféré ne pas prendre part à cette décision.

Monsieur James Michel aimerait savoir si d'autres agents impliqués pourraient bénéficier de cette protection dans le cadre de cette même affaire. Il lui est répondu que cela est effectivement le cas : si l'agent s'estime lésé et répond aux conditions définies légalement, il peut en bénéficier même s'il se trouve opposé à un autre collègue.

Il est précisé que la collectivité, qui ne s'est pas portée partie civile, assure simplement son assistance aux agents victimes et n'a pas vocation à se substituer aux juridictions et à prendre parti, d'où la nécessité de garder une certaine discrétion sur le fond de l'affaire.

Le Conseil Municipal valide cette demande avec 5 votes contre (Messieurs Mamet, Michel, Maire, Mougin et Madame Viennet) et 2 abstentions (Messieurs Bahy et Todeschini).

### (U) Urbanisme / Agriculture / Forêts

*Point sur le Plan Local d'urbanisme : déroulement de l'enquête publique*  
*Rapporteur : Monsieur Claude Chapotte*

Le commissaire enquêteur a déjà réalisé deux sessions de rencontre avec la population des Fins qui s'interroge sur l'évolution de ce PLU. Pour l'instant, elle ne voit pas de gros écueils dans la construction de ce dernier.

Elle a d'ailleurs rencontré le collectif du Marais de la Tanche afin de faire un point sur la zone humide et protégée dans le secteur de la Tanche entre les Fins et Morteau.

Concernant le site internet dédié au PLU, 513 téléchargements ont été constatés sans toutefois de commentaires laissés.

Toutes les remarques sont bien sûr consignées dans le registre dédié à cet effet qui se trouve en mairie avec le dossier complet du PLU.

Le seul problème portera sur la voie douce du chemin du Tacot. En effet, afin de la créer, il faudra négocier avec certains propriétaires privés.

La dernière session de rencontres aura lieu le Samedi 09 Juin 2018 de 9h à 12h, dernier jour de l'enquête publique.

### Compte-rendu des commissions agriculture du 18 Avril et du 14 Mai 2018

Le premier sujet abordé le 18 avril a été revu lors de la commission du 14 Mai en présence de Monsieur Hervé Roland, agriculteur et propriétaire, de Monsieur Daniel Prieur, Président de la Chambre interdépartementale d'agriculture et Madame Élodie Louiset, Conseillère Urbanisme Aménagement Foncier auprès de la Chambre d'agriculture.

La reprise du terrain RD 461 concerne des terres agricoles et de la voirie qui n'ont jamais été cédées avec toutefois la possibilité que la commune puisse reprendre la totalité de ces terrains soit en surface agricole 4000 m<sup>2</sup> plus la route contre allée accès ferme Monsieur Roland. Pour le moment, il faudra recontacter ce dernier qui est bien sûr tenter par cet achat mais qui possède la route dans ce secteur. Il propose de mettre des barrières automatiques que les voitures

pourraient pousser afin que la circulation se fasse. Il remettra aussi à ses frais un camion de tout venant pour reboucher le trou créé.

Pour le deuxième sujet de la commission du 18 Avril, il s'agit de refaire le point avec la pastorale et la chambre d'agriculture afin de définir comment gérer les terrains précaires arrivant à expiration. Possibilité d'une gestion gratuite pour un laps de temps réduit.

De plus, un courrier a été reçu en mairie de la part d'un agriculteur s'inquiétant de la perte financière possiblement engendrée lors de la construction du lotissement sous les Sangles.

Pour le moment, rien n'est encore en place et aucune perte n'est constatée. Sachant qu'il s'agit d'un terrain privé en aucun cas la commune peut se prévaloir de compenser une quelconque perte.

Le troisième point concerne la rénovation d'une ancienne ferme rue du Renaudumont par l'entreprise Intoo Habitat . Suite à la présentation du projet, la commission urbanisme estime que l'analyse n'est pas aussi fine que la CAUE mais entre dans les critères d'urbanisme de la commune.

Toutefois, afin de visualiser au mieux le projet, il manque au dossier un plan de masse pour apprécier le positionnement de cet ensemble immobilier. De plus, le manque de places de parking, dans une rue très fréquentée, pose des soucis.

Un courrier sera adressé à cette entreprise pour lui faire part de ces remarques.

### (V) Voirie/ Matériels

#### **V-2 Proposition de la Commission d'Appel d'Offres – Travaux Voirie 2018 : rue beau Soleil – Réseau d'eaux pluviales**

*Rapporteur : Monsieur Chopard-Lallier*

Concernant ce dossier, 2 entreprises ont répondu à l'appel d'offre selon le cahier des charges défini par le maître d'œuvre. Ce sont ces critères qui sont étudiés pour faire la différence. Monsieur Chopard-Lallier précise que la réfection de la rue Beau Soleil sera faite en plusieurs étapes à l'image de la rue du Vallon. Par conséquent, il fallait déjà caler le budget et les travaux des eaux pluviales. La voirie sera, elle, réalisée l'année prochaine.

Ainsi, nous avons eu les réponses de l'entreprise BDTP pour un montant de 101'120€ HT soit 121'344 € TTC et de l'entreprise VERMOT TP pour un montant de 98'166€ HT soit 117'799,20€ TTC.

En fonction, des critères définis, la commission propose de retenir l'entreprise Vermot.

Vote à l'unanimité.

#### **V-3 Proposition de la Commission d'Appel d'Offres – Travaux de renforcement de voirie 2018**

Pour ces travaux, trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres : L'entreprise Roger Martin pour un montant de 27'180 € HT, l'entreprise Vermot SA pour un montant de 24'000 € HT et l'entreprise FCG pour un montant de 32'320 € HT.

Les critères de répartition étaient les suivants : 40 % de la note pour le tarif, 30 % pour la valeur technique et 30 % pour le délai d'exécution et la date de démarrage.

Un descriptif des travaux à réaliser a été communiqué aux entreprises pour envisager le chantier.

Monsieur Mamet souhaiterait savoir s'il ne serait pas préférable de reprofiler certains endroits plutôt que de faire que du taccoinage surtout dans les endroits qui ont souffert.

Monsieur Chopard-Lallier précise qu'il s'agit que de taccoinage mais qu'au cas par cas, il sera possible de reprofiler si nécessaire.

De plus, Monsieur Roland tient à remercier au nom des habitants du Meix Dos d'âne pour les travaux de voirie réalisés.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le choix de cette entreprise.

### Point sur les travaux 2017 et sur le réaménagement du carrefour Sous-Les-Roches

Le STA a repris le revêtement du carrefour sous les Roches même si pour le moment, il n'y a pas de marquage au sol. Madame Faivre-Roussel fait remarquer que la signalisation installée par le département pendant ces travaux était très éloignée ce qui engendrait des embouteillages et des demi-tours très dangereux.

La partie de la rue des tilleuls est entamée aussi avec la mise en place d'un plateau qui permettra de réduire la vitesse. De plus, l'indivision Girod est d'accord pour céder un bout de terrain au prix de 45€ du m<sup>2</sup> auquel il faut ajouter les frais de géomètre et de notaire afin de pouvoir avoir un plateau réellement sécurisé.

De plus, Monsieur Christophe Roussel a fait une demande d'autorisation pour faire passer une canalisation pour alimenter son abreuvoir.

## **(B) Bâtiments/Environnement/ Habitat/ Cimetière**

### **B-1 Programme d'investissement Salle Polyvalente**

*Rapporteur : Monsieur Alain Renaud*

Conformément au budget 2018, un programme en 8 lots est proposé, pour un montant estimatif se situant entre 62'250€ et 84'300€ HT, soit 74'700€ à 101'160€ TTC, dont environ un tiers consacré aux équipements de sécurité obligatoire.

Les lots seront répartis comme suit :

- 1- Mission SPS (coordinateur en matière de sécurité et protection de la santé)
- 2- Électricité (éclairage, alarme)
- 3- Menuiserie 1 (portes coupe-feu)
- 4- Peinture (Vernis ignifugé)
- 5- Maçonnerie (démontage, isolation)
- 6- Menuiserie 2 (Cloison ossature bois)
- 7- Équipements de sports (filets).

Il est donc demandé au Conseil municipal de valider le lancement de la consultation publique ainsi que les demandes de subventions comme auprès de la CCVM qui investit déjà pour le gymnase du COSEC et celui de Villers-Le-Lac.

Vote à l'unanimité pour ce projet.

### Compte-Rendu de la Commission Bâtiments du 02 Mai 2018

L'achat d'un columbarium a été effectué, celui présent actuellement étant complet. Ce dernier sera installé en septembre par la société Radix.

Concernant l'entretien du cimetière, l'entreprise Journot a été retenue pour une durée de trois ans parmi les trois qui ont répondu.

De plus, l'accès au cimetière sera nettement plus agréable avec la réfection de la rue du Renaudumont dans le programme des travaux de voirie.

Enfin pour le festival des Arpettes qui a lieu ce Dimanche 20 Mai, la commune a fleuri la fontaine mise en place pour l'occasion, réalisé un bicouche devant la fontaine du Barlot et fauchée les abords.

## **(E) Éducation / Enfance**

### **E-2 Convention avec la Région relative aux transports scolaires**

*Rapporteur : Madame Christine Faivre-Roussel*

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 02 Septembre 2009, a adopté les conditions fixées par le Conseil Général pour assurer le maintien du service de transport scolaire dérogatoire des élèves scolarisés en école primaire et maternelle.

Depuis la loi NOTRe (loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), cette compétence a été transférée auprès du Conseil Régional en date du 01<sup>er</sup> Janvier 2017.

Par conséquent, il faut renouveler cette convention auprès du Conseil Régional ainsi que la participation financière à hauteur de 6'000€ dont une partie est facturée aux familles.

Il faudra préserver de toutes les façons possibles cette déserte afin que les enfants des Fins ne finissent pas scolarisés à Morteau.

Le Conseil Municipal vote pour moins une abstention de Madame Viennet.

#### Achat du logiciel de gestion du service de restauration scolaire.

Afin de moderniser et de faciliter le quotidien des agents de la commune, il est proposé de mettre en place un logiciel de pointage des élèves de manière numérique.

Ainsi deux entreprises ont été rencontrées : Abellium et Berger-Levrault.

Ce dernier possède l'avantage de déjà gérer les logiciels d'état civil et de comptabilité de la mairie. L'intégration serait ainsi facilitée avec un logiciel commun.

Pour l'instant, le portail famille ne sera pas mis en place afin que nos agents puissent prendre le temps de se familiariser avec ce nouvel outil.

Les dossiers d'inscription pour la cantine et le périscolaire ont été finalisés et seront construits en deux parties distinctes par la couleur afin que le retour soit aisé pour les familles.

La distribution de ceux-ci sera effectuée fin mai dans les cahiers avec un retour lors des permanences définies.

Monsieur le Maire tient à remercier la commission, Mesdames Truchot, Déjardin pour leur investissement et Madame Faivre-Roussel pour ce travail.

Enfin concernant la partie jeunesse, les efforts demandés à la structure Arc-en-Ciel en termes de publicité a porté ces fruits avec une fréquentation en hausse lors des dernières vacances. Enfin un questionnaire sera distribué aux parents pour connaître au mieux leurs attentes.

#### Divers

Monsieur le Maire précise qu'une embauche aux ateliers municipaux a été faite en tant que responsable des services techniques. Ce poste sera occupé par Monsieur Siméant-Esprit pour une durée de 1 an. Il sera possible de le rencontrer Lundi 21 Mai à 14h30 lors de la réunion fleurissement.

Le 15 Mai, Madame Riesen était en réunion à la commission tourisme de la CCVM. Elle a pu peaufiner le projet de marché nocturne avec la venue de 17 exposants et une restauration assurée par la Chorale. Il se passera sur la Place de la Gare et à défaut à la salle polyvalente en cas de mauvais temps.

Il faut trouver encore des exposants tout en sachant que les fruitières ne répondent pas aux sollicitations et qu'une des conditions est d'avoir dans la restauration, les produits des commerçants présents à l'image du Tuyé de Mesandans.

Afin de faire connaître cette manifestation des affiches, des banderoles et des flyers seront distribués même si toutes les associations avaient déjà été prévenues pour tenir la buvette ainsi que le Celtours.

La prochaine session de premiers secours aura lieu courant juin tous les mercredis. Les 10 premiers seront pris sur la liste des personnes recensées. Une autre aura lieu en automne.

Enfin la session informatique, après le retour des inscriptions, va être prochainement mise en place.

Monsieur Chapotte précise que le projet des bassins d'orage qui a déjà été évoqué doit être repris avec la possibilité de création de plusieurs petits bassins d'orage.

Enfin les dates à retenir sont les suivantes :

- 21 Mai à 14h30 : Réunion Fleurissement
- 25 Mai : Fête des Mères
- 1<sup>er</sup> Juin : Réunion 0 % Phyto à la salle Polyvalente
- 5 Juin : Conseil d'école maternelle
- 15 Juin : Conseil d'école primaire
- 15 Juin à 20h : Réunion LPO

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt alors la séance du Conseil Municipal et remercie les membres élus de leur présence. La séance du Conseil Municipal est levée à 22h16.